



A l'attention des Maires d'Ile-de-France
et
Associations des maires

Paris, le 25 octobre 2022

Réf. : 2022_ELEV_036_ASR_PT

Objet : Alerte épisode de grippe aviaire

Madame, Monsieur le Maire,

L'épisode de grippe aviaire qui touche actuellement la France, et plus particulièrement les trois récents cas confirmés en Seine et Marne, inquiètent les éleveurs de la région qui craignent de perdre leurs productions à l'approche des fêtes de fin d'année.

Les éleveurs mettent en place toutes les mesures de biosécurité pour protéger leurs animaux, cependant, les particuliers détenant des volailles ou oiseaux d'ornement ont leur rôle à jouer pour limiter la propagation du virus. Aussi, nous comptons sur vous pour sensibiliser vos administrés.

La première démarche à effectuer pour tout détenteur de volailles est de se déclarer à la mairie de sa commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr (Arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire), ce qui permet de pouvoir communiquer les mesures à appliquer en cas de situation à risque de grippe aviaire.

Nous vous adressons par e-mail des outils de communication à adresser à vos administrés : un flyer ainsi que deux fiches de communication du ministère de l'agriculture.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Anne-Sophie RIOT, Cheffe de service Elevage à la Chambre d'Agriculture de Région IDF au 06.86.49.96.21.

Comptant sur votre vigilance et votre implication, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments dévoués et les meilleurs.

**Le Président de la Chambre
d'Agriculture de Région
Ile-de-France**

Christophe HILLAIRET

**Le Président de la
FDSEA 77**

Cyrille MILARD

**Le Président de la
FDSEA IDF**

Damien GREFFIN

**Le Président de
l'association des
aviculteurs d'Ile de France**

Franck CHARDON

Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France - 19 rue d'Anjou - 75008 PARIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Etablissement public - loi du 31/01/1924 - Siret 13002381500017 - APE 9411Z

www.ile-de-france.chambagri.fr

FDSEA IDF - 2, Avenue Jeanne d'Arc - 78150 LE CHESNAY-ROCQUENCOURT Tél. : 01.39.54.02.37- E-mail : accueil@fdseaif.fr

FDSEA 77 : 418, rue Aristide Briand - 77350 - LE MEE-SUR-SEINE

INFO

GRIPPE AVIAIRE



INFLUENZA AVIAIRE

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS !

DEPUIS PEU, LES CAS SE MULTIPLIENT EN ILE-DE-FRANCE !

VOUS AVEZ DES POULES OU DES OISEAUX D'ORNEMENT

Pour les protéger de la grippe aviaire et protéger les éleveurs de volailles, il convient de :

- Confiner vos volailles, les mettre dans votre jardin d'hiver ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour;
- Surveiller régulièrement vos poules, pigeons et autres oiseaux;
- Vous faire connaître en mairie ou par télédéclaration en cliquant sur <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa0/>

EN CAS DE MORTALITÉ ANORMALE, RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE MAIRIE OU DE VOTRE VÉTÉRINAIRE.

ADOPTONS CHACUN LES BONS GESTES !

